Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SwissLife Asset Managers

Swiss Life Funds (F) ESG Short Term Euro (le « Fonds »)

Part P3 Cap - ISIN : FR0013301603

OPCVM de droit français

Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France, une société du Groupe Swiss Life (la « **Société de gestion** »).

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

L'objectif de gestion est, par une gestion active, de préserver le capital du fonds et de fournir une performance nette égale à l'€STR capitalisé après déduction des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée d'une semaine. Dans certaines situations de marché tel que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative du Fonds pourrait baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital du fonds. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) de manière systématique. Le Fonds bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23 juillet 2020) et promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique d'investissement et caractéristiques essentielles du Fonds

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire.

Le processus de gestion du Fonds s'appuie sur une approche systématique reposant sur l'analyse de critères financiers, à laquelle est associée une gestion ISR de type « best-in-universe », puisque la moyenne pondérée ESG du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers d'investissement éligible, retranché des 20% d'émetteurs affichant les niveaux de notation les plus faibles. La méthode de sélection ESG de l'univers d'investissement éligible privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité (et sous réserve des secteurs exclus listés ci-après). Le processus de sélection des actifs est composé de trois étapes et est décrit dans le prospectus. La prise en compte des critères extra-financiers couvre au moins 90 % du portefeuille (ce pourcentage s'appréciant en capitalisation). Le gérant cherche à obtenir la meilleure combinaison en termes de rendement, risque, liquidité et qualité ESG, en respectant notamment l'objectif de surperformance ESG du Fonds vis-à-vis de son univers éligible tel que mentionné dans le prospectus. Swiss Life Asset Managers France s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue MSCI. Elle analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : Environnement : l'intensité des émissions carbones et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital.

Le Fonds est investi en obligations et en titres de créances négociables à taux fixes et à taux variables de référence monétaire. Les secteurs exclus des actifs entrant dans la composition du portefeuille sont les suivants : exclusions des sociétés impliquées dans la construction, le développement et l'achat d'armes controversées; exclusion des sociétés dont le revenu dépend à plus de 10% du charbon thermique. Conformément à l'article 17.7 du Règlement (UE) 2017/1131, le Fonds pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une ou plusieurs des administrations, institutions ou organisations visées dans le prospectus du Fonds. Au moment de leur acquisition, les émissions doivent bénéficier d'une évaluation positive de leur bonne qualité de crédit correspondant à une notation interne court terme supérieure ou égale à S2 selon la Procédure d'évaluation de la qualité de crédit décrite dans le prospectus.

Le Fonds peut investir dans des instruments financiers ayant une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 397 jours. La maturité moyenne pondérée du portefeuille (ou WAM) est inférieure ou égale à 60 jours. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (ou WAL) du fonds est inférieure ou égale à 120 jours. Fourchette de sensibilité : de 0 et 0,20.

- Instruments dérivés : autorisés jusqu'à 100% de l'actif (couverture des risques de taux et de change).
- OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : autorisés jusqu'à 10% maximum de l'actif en parts ou actions d'OPCVM monétaires de droit français ou européens n'investissant pas plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger. Conformément à l'article 16 du Règlement 2017/1131 sur les fonds monétaires, ces OPC devront être agréés au titre de ce Règlement.
- Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : mises en pension autorisées jusqu'à 100% de l'actif du Fonds et prises en pension autorisées jusqu'à 10% de l'actif du Fonds.
- Titres intégrant des dérivés : autorisés.

Autres informations

- Montant minimum de souscription initiale : 1 millième de part
- Modalités de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 11h30 (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier). La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. La valeur liquidative de l'action est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.
- Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans la première semaine.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendements généralement inférieurs — Rendements généralement plus élevés

1	**2**	3	4	5	6	7

Définition de l'indicateur de risque et de rendement

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Motif pour lequel le Fonds est classé dans cette catégorie de risque

La catégorie de risque du fonds s'explique par une exposition limitée au risque de taux, en raison de la durée de vie maximale des titres détenus en portefeuille (maturité résiduelle de 397 jours maximum) et de leur notation. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué, l'OPCVM n'offrant pas de garantie en capital.

Risques importants pour ce Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du Fonds.

Risques liés à l'impact des techniques telles que produits dérivés : le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du Fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent.

Risque de crédit : les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas être en mesure d'effectuer les paiements aux investisseurs, ou la peur liée à ce risque pourrait engendrer la chute de la valeur de leurs titres de créance.

Risque de durabilité : Le fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

D'autres risques d'investissement sont décrits à la section « Risques » du prospectus.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement :	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Les pourcentages indiqués des frais d'entrée et frais de sortie sont les maximum pouvant être prélevés sur votre capital avant qu'il ne soit investi et/ou que le produit de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année :	
Frais courants	0,30%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :	
Commission de performance	Néant

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

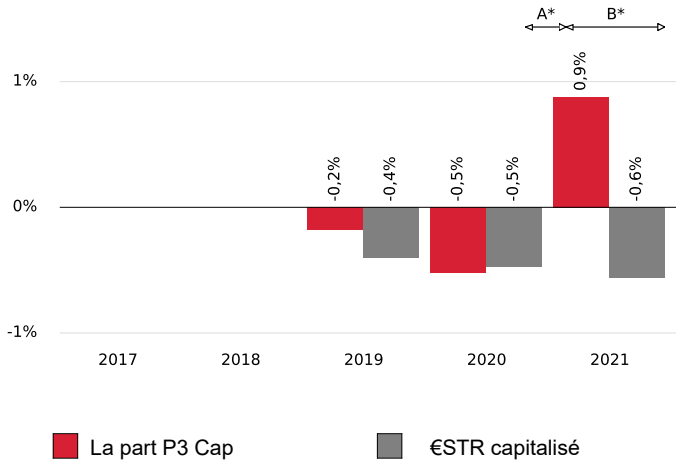
Le montant des frais courants est basé sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas ce qui suit :

- les éventuelles commissions de performance; et
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet à l'adresse http://funds.swisslife-am.com/fr.

Performances passées



- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais imputables au Fonds.
- Le Fonds a été créé le 31 mai 2011.
- La part a été créée le 6 décembre 2017.
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

A* : A compter du 6 novembre 2020, la politique d'investissement du fonds a été modifiée afin d'intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG). Ainsi, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

B* : A compter du 10 Février 2021, le nom de l'indicateur de référence du fonds a été actualisé. A cette date, l'indicateur de référence « EONIA capitalisé » est remplacé par l'indicateur « €STR capitalisé ». Ainsi les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** SWISSLIFE BANQUE PRIVEE.
- **Documents :** de plus amples informations sur le Fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion. Pour plus d'informations sur les modalités d'établissement de la valeur liquidative, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.
- **Fiscalité :** votre régime fiscal, qui peut dépendre de votre citoyenneté, de votre pays de résidence ou de votre nationalité, peut avoir une incidence sur votre investissement. Pour en savoir plus, veuillez contacter votre conseiller financier avant d'investir. Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel. Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion http://funds.swisslife-am.com/fr).
- **Responsabilité :** la responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus.
- **Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse http://funds.swisslife-am.com/fr et comprennent notamment une description du calcul de la rémunération et des avantages ; et des personnes chargées de l'attribution de ladite rémunération et desdits avantages au personnel. Un exemplaire papier concernant la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande écrite auprès de la Société de gestion.